



Attestation

AFNOR Certification atteste que les dispositions mises en place par :

MCPP France

pour les activités suivantes :

**AUDIT DE LA PRÉVENTION DES PERTES DE GRANULÉS PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI)
SELON LE DÉCRET N°2021-461 DU 16 AVRIL 2021**

ont été évaluées et jugées conformes aux dispositions requises par :

**Prévention des pertes de Granulés Plastiques Industriels
(GPI) selon le décret n°2021-461**

et sont déployées sur les sites suivants :

Zone Industrielle 2, rue de la Gaubretière FR-85130 TIFFAUGES

Cette évaluation a été réalisée le (année/mois/jour) :

2022-12-15

Un rapport a été établi reprenant la synthèse et les résultats de cette évaluation

Délivré le (année/mois/jour) :

2023-01-26

SignatureFournisseur

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification

La présente attestation ne porte que sur les champ et périmètre qui y sont indiqués. Elle est inaccessible et ne peut, en aucune manière, être modifiée unilatéralement, ni altérée. Cette attestation représente une appréciation positive d'un dispositif à un moment donné et non une certification, une garantie ou une notification de la conformité aux exigences de la législation ou d'une réglementation édictée par une administration nationale ou internationale. L'organisme ne saurait en aucun cas prétendre que lui-même ou ses produits/services sont en conformité avec la législation et/ou réglementation par le simple fait qu'il est titulaire ou dispose de la présente attestation. L'organisme s'engage à ne faire référence aux interventions d'AFNOR Certification et à cette attestation que dans le respect des principes de clarté et de sincérité et à prendre toute disposition afin d'éviter toute confusion notamment avec une certification de services ou un label au sens du code de la consommation. CERTI F 1245.5 11/2020

PREVENTION DES PERTES DE GRANULES DE PLASTIQUES INDUSTRIELS (GPI) DANS L'ENVIRONNEMENT

Questionnaire d'audit basé sur les exigences du décret n° 2041-461 du 16 avril 2021

CERTI F 2109 - jan 2022

Entreprise auditee :
Site de :
Activités du site :

MCPP France	Date : 04/11/2022
TIFFAUGES (85)	Auditeur : Gwenaelle CARTRON
Production de GPI	N° affaire : 4177
Manipulation de GPI	Durée de l'audit : 0,5 jour(s)
Transport de GPI	Audit sur site : oui
Stockage, logistique	
Recyclage	
Aires de lavage de citernes	

cochez les cases correspondantes

Contexte de l'organisme :

Les premiers « compounds » ont été fabriqués sur le site de Tiffauges (85) en 1968 par l'entreprise de Messieurs Cousins et Tessier (initialement le site était une tannerie). L'entreprise s'est ensuite diversifiée, étendue, rachetée par différents groupes, et aujourd'hui, MCPP France appartient au groupe MITSUBISHI CHEMICAL GROUP depuis 2013.
Le site a une superficie de 72000 m² et emploie 275 personnes.

Site certifié / ISO 9001 / ISO 14001/BRC/...ou autre :

iso 9001, ISCCplus, LNE, CSTB

Taille des granulés plastiques présents sur le site :

0,01 mm (poudre) à 3 mm

1 - EQUIPEMENTS		CONFORMITE	Commentaires (constats, documents analysés, lieux/zones audités...)	Actions correctives proposées par le client	Délai de mise en œuvre	Avis de l'auditeur sur les actions correctives proposées	NC Levée
1.1.	Le site est doté d'équipements prévenant le rejet canalisé des granulés de plastiques industriels dans l'environnement : dispositifs de confinement et de récupération.	Conforme	Passage de la balayeuse 1/jour, 2h plus à la demande sur le site pour ramasser les composants accidentellement éparpillés. Les consignes sont affichées et la matériel mis à disposition pour ramasser quand rupture de sache.				
1.2	Les équipements et dispositifs en place sont adaptés aux dimensions des granulés susceptibles d'être présents sur le site.	Conforme	Equipements ok.				
2 - PROCEDURES							
2.1	Des procédures de prévention de la dispersion des granulés sont gérées et communiquées.	Conforme	Procédure "gestion de prévention des pg" "M2.PRO.018 Zon à risque identifié.				
2.2	Les procédures sont adaptées aux dimensions des granulés de plastiques industriels présents sur le site	Conforme	Oui, vu la procédure en place				
2.3	Les zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement sont identifiées.	Conforme	Procédure en place , vu "M2.DOC.060"				
2.4	Les emballages utilisés pour le stockage et le transport des granulés de plastiques industriels sont conçus et manipulés de sorte à minimiser le risque de dissémination dans l'environnement.	Conforme					
2.5	Ces emballages sont vérifiés périodiquement.	Conforme					
2.6	Les granulés plastiques industriels répandus accidentellement sur le site sont ramassés et confinés.	Conforme	Passage de la balayeuse 1/jour, 2h plus à la demande, pas de granulés répandu au cours de la visite				
2.7	Les bassins de rétention situés en amont des équipements de confinement et de récupération des granulés sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Présence d'un bassin de rétention, plus un bassin de récupération des eaux d'extinction incendie et eaux pluviales qui sont récupérées pour le refroidissement des machines. présence d'un débouleur sur le site. Le bassin de rétention est vidé par prestataire externe avec borderaux de retraitement.				
2.8	Les abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant sont nettoyés régulièrement.	Conforme	Vu abords du site : ok.				
2.9	Le bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs de confinement et de récupération est vérifié régulièrement (maintenance, contrôle périodique)	Conforme	Géré par GMAO et nettoyage des filtres par aspiration. Les "résidus" sont traités par un prestataire extérieur avec bon de traitement.				
3 - FORMATION, SENSIBILISATION							
3.1	Le personnel et les tiers intervenant sur le site sont formés et sensibilisés (affichage, procédures, plan de prévention...)	Améliorable	Une présentation à l'ensemble des opérateurs par petit groupe a été faite. Au jour de l'audit, 70 à 80% du personnel a été formé. Les formations se poursuivront sur janvier 2023.				
4 - CONTRÔLE INTERNE							
4.1	Des contrôles internes semestriels du respect des procédures sont menés.	Conforme	Un premier audit a été réalisé en septembre, il est prévu de faire des audits semestriels. Les points du dispositif de prévention des GPI est intégré dans les audits 6S . De plus, le chef d'équipe s'assure du respect des procédures et que les équipements sont disponibles (3 / jour).				

Conclusions de l'audit :

Les procédures et les moyens mis en œuvre démontrent leur efficacité quant à la gestion des pertes de granulé pour MCPP France site de Tiffauges.

AVIS

FAVORABLE

supprimer la mention inutile